GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS - **AMENDEMENT**

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 08.04.2020	Heure	Numéro	Département(s) DDTE
	Annule et remplace			

Automata Commission Énergia	Lié à :(obligatoire)					
Auteur(s) : Commission Energie	ad 19.009					
Titre : Amendement au projet de loi cantonale sur l'énergie (LCEn)						
Contenu:						
Article 31, alinéa 2, lettre <i>a</i>						
² L'approvisionnement doit être compatible avec les exigences du développement durable, ce qui implique :						
a) une utilisation mesurée des ressources (Suppression de : naturelle);						
Motivation (facultatif):						
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :						
Jean Fehlbaum, président de la commission						
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :				